

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7459 SÉANCE DU 30 octobre 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**DEMANDE DE MODIFICATION DE VOCATION AU PERMIS
D'UTILISATION DU LOT COMMUNAUTAIRE 1596-243**

Attendu que monsieur Simon Picard a déposé une demande de modification de vocation à celle existante au permis d'utilisation du lot communautaire 1596-243, résolution 7272;

Attendu que monsieur Simon Picard désire modifier les activités actuelles et y ajouter la location d'espaces, soit 75% du lot, et conserver uniquement 25% de bureau d'entrepreneur général;

Attendu que la demande de monsieur Simon Picard a été évaluée par le comité d'évaluation de la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle (PGTCVCI)*, et que ce dernier recommande l'ajout d'une vocation du lot communautaire 1596-243;

Attendu que monsieur Simon Picard ne devra, en aucun temps, changer ou modifier la vocation du lot communautaire 1596-243 sans en avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7459 SÉANCE DU 30 octobre 2023

**DEMANDE DE MODIFICATION DE VOCATION AU PERMIS
D'UTILISATION DU LOT COMMUNAUTAIRE 1596-243**

Attendu qu'il s'agit d'une permission d'utilisation sur le lot communautaire 1596-243 et qu'elle ne peut être transférée, cédée ou léguée sans en avoir reçu, au préalable, l'autorisation écrite du CNHW, et ce, étant donné que le lot communautaire 1596-243 demeure la propriété de la Nation huronne-wendat;

Attendu que monsieur Simon Picard devra faire en sorte que le lot communautaire 1596-243 et les activités qui y seront pratiquées répondent à tout moment aux normes environnementales en vigueur;

Attendu que l'utilisateur devra aménager le lot communautaire 1596-243 de façon sécuritaire et pour favoriser un environnement propre, afin d'éviter que des personnes s'y blessent;

Attendu que le CNHW a appliqué et respecté sa *PGTCVCI* sur la réserve de Wendake.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu**:

- **De** délivrer un permis d'utilisation à monsieur Simon Picard, pour les vocations précédemment énoncées, conformément aux règlements administratifs en vigueur à Wendake et leurs amendements;
- **Que** la présente résolution pourra être amendée, le cas échéant, afin de refléter la *Politique de gestion des terres communautaires à vocation commerciale et industrielle (PGTCVCI)*;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7459 SÉANCE DU 30 octobre 2023

**DEMANDE DE MODIFICATION DE VOCATION AU PERMIS
D'UTILISATION DU LOT COMMUNAUTAIRE 1596-243**

- **Que** la permission d'utilisation sur le lot communautaire 1596-243, conférée à monsieur Simon Picard, en vertu de la présente, soit autorisée aux conditions suivantes :
 - **Que** le lot communautaire 1596-243 demeure la propriété de la Nation huronne-wendat, et par conséquent, la présente permission d'utilisation ne confère aucun droit, notamment l'obtention d'un certificat de possession ou d'occupation;
 - **Que** les fins d'utilisation du lot communautaire 1596-243 ne peuvent être modifiées sans l'autorisation écrite préalable du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);
 - **Que** la permission d'utilisation du lot communautaire 1596-243 ne peut être transférée, cédée ou léguée sans l'autorisation écrite au préalable du CNHW;
 - **Que** la présente permission d'utilisation du lot communautaire 1596-243 est accordée sous réserve de la *PGTCVCI*.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECÉTAIRE
TINA DURAND